# Décision n° 2009-0355
# de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes
# en date du 9 avril 2009
# abrogeant une attribution de ressources en numérotation à
# la société Kertel France Outre Mer
# (numéros de la forme 08 AB PQ MC DU)

L'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L.36-7 et L.44 ;

Vu le dossier de déclaration déposé par la société Kertel France Outre Mer (récépissé de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes n° 07-2055 en date du 20 septembre 2007) ;

Vu la décision n° 05-1084 de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 2008-0066 de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes en date du 17 janvier 2008 attribuant des ressources en numérotation à la société Kertel France Outre Mer ;

Vu la demande par courrier de la société Kertel France Outre Mer, en date du 27 mars 2009, reçue le 30 mars 2009, sollicitant la restitution de 10 000 numéros non géographiques ;

Après en avoir délibéré le 9 avril 2009 ;

© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

**Décide :**

**Article 1er** – La décision n° 2008-0066 en date du 17 janvier 2008 susvisée, est abrogée en ce qu'elle attribue les numéros de la forme 08 11 35 MC DU à la société Kertel France Outre Mer (Siren 499 870 111) à sa demande.

**Article 2 -** Le chef du service Opérateurs et régulation des ressources rares de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au demandeur.

Fait à Paris, le 9 avril 2009

Le Président

Jean-Claude MALLET

© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes